

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
62-2023**

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

22/09/2023

Date d'affichage :

22/09/2023

Objet de la délibération

**Zonage d'assainissement :
position du conseil
municipal**

**Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30/11/2023

ID : 039-213905615-20230928-62_2023-DE

S²LO

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Gilles VINCENT, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Floriano DE MATOS, Jan VINCENT

Procurations données :

- de Floriano DE MATOS à Alain MOISSONNIER
- de Jan VINCENT à Gilles VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 21 décembre 2015 actant pour la commune de Villards-d'Héria un zonage d'assainissement ne comprenant qu'une zone assainissement individuel ;

Considérant le pouvoir de police de l'assainissement que détient Monsieur le Maire sur la commune de Villards-d'Héria ;

Considérant les difficultés rencontrées pour obtenir un avancement du taux de foyers conformes en termes d'assainissement ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

AFFIRME

La position défendue par les élus depuis la campagne électorale 2020 et indiquent qu'un zonage entièrement individuel sur l'ensemble de la commune ne permet pas la mise en conformité de l'ensemble des logements de la commune et répondre ainsi aux besoins environnementaux et réglementaires, dans des conditions financières supportables par les ménages.

DÉCIDE

D'écrire à Terre d'Emeraude Communauté pour l'alerter à nouveau sur le fait que la commune de Villards-d'Héria subit un zonage d'assainissement qui n'est pas pertinent à ce jour et demander une révision de ce zonage afin d'avoir une étude objective de la situation.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 28/09/2023

Le secrétaire de séance
Dominique LACROIX

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

